Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE MALZÉVILLE

ARRONDISSEMENT

Nancy CANTON

Saint-Max

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 DÉCEMBRE 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020_081

Rapporteur: Bertrand KLING

Objet : Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre	de cons	eillers
en exercice	présents	votants

en exercice presents votants

29 26 29

Date de convocation

11 décembre 2020

Date d'affichage

23 décembre 2020

Transmis en préfecture le

23 décembre 2020

Rubrique: 7.10

Présent-es:

Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Philippe BERTRAND-DRIRA - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Daniel THOMASSIN - Aude SIMERMANN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Anne MARTINS - Jean-Marc RENARD - Claire FLORENTIN-POIZOT - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Corinne MARCHAL-TARNUS - Camille WINTER

Excusé-es:

Sophie DURIEUX procuration à Jean-Pierre ROUILLON -Agnès JOHN procuration à Jean-Marie HIRTZ - Jean-Yves SAUSEY procuration à Corinne MARCHAL-TARNUS

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Elisabeth LETONDOR ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Conformément à l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 4 juin 2020, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, il a pris les décisions suivantes :

Vu en commission Aménagement durable, environnement et cadre de vie

Date de l'acte	Contrat ou Convention	Fournisseur Association ou autre	Objet	Dafe de l'opération	Montant € TC	Durée du contrat
16/09/2020	Contrat OS	SCHINDLER	Restauration Gény : mise en conformité ascenseur : installation d'une téléalarme	Du 16/09 au 31/10/20	2 010.79 €	
29/09/2020	Contrat OS	GENIE CLIMATIQUE	Création nouvelle crèche Douera : Travaux de plomberie (raccordement des radiateurs)	29/09 au 02/11/20	3 824.40 €	
19/10/2020	Contrat OS	EIM	Pose des illuminations de noël 2020	Du 16/11 au 27/11/20	5 373.83 €	
19/10/2020	Contrat OS	EIM	Remplacement des câbles électrique du pont renaissance (pour illumination de noël)	Du 12 au 13/11/20	1 745.32 €	
21/10/2020	Contrat OS	PAILLET tailleur de pierre	Douera : restauration d'un fleuron en pierre de taille	Dυ 01/11/20 αυ 30/01/21	1 712.40 €	
06/11/2020	Contrat OS	MULLER FORET	Abattage pour mise en sécurité (côte rotie)	Du 09/11/20 au 30/11/20	2 200.00 €	

fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre figurent les signatures Bertrand Kurts Le Maire,

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
 recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.